

## KIAMIKA



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 27 août 2018, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti, et Mélanie Grenier, et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Raymond Martin et Christian Lacroix formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Michel Dion.

La conseillère Anne-Marie Meyran est absente.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

Assistance : 1 personne est présente

Il est ordonné et statué ce qui suit :

### Séance ordinaire du 27 août 2018

#### ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de M. le Maire

#### 1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2018
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018
- 1.5 Rapport au conseil- Délégation de pouvoirs
- 1.6 Présentation des comptes du mois de juillet 2018 - Municipalité
- 1.7 Présentation des comptes du mois de juillet 2018 - Pourvoirie et camping Pimodan
- 1.8 Autorisation des dépenses :
  - a) Achat d'une sonde de niveau- étangs aérés
  - b) Mandat arpenteur-géomètre - Piquetage des poteaux Hydro-Québec
- 1.9 5-7 reconnaissances aux bénévoles- **Date**
- 1.10 Avis de motion - Présentation du projet de règlement des modifications au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 1.11 Nomination d'un répondant en matière d'accommodement pour des motifs religieux
- 1.12 Comptes à percevoir- annulation de certains montants
- 1.13 Renouvellement contrat courtages- 1 terrain adjacent au chemin Chapleau
- 1.14 Aide financière- Programme d'aide à la voirie locale
- 1.15 Société mutuelle de prévention -Rapport d'évaluation final 2018 et mesures correctives
- 1.16 Acceptation du devis d'appel d'offres- Location-acquisition Rétro caveuse usagée
- 1.17 Lancement du devis d'appel d'offres- Location-acquisition Rétro caveuse usagée
- 1.18 Processus équité salariale – Modifications suite au jugement

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3. TRANSPORTS- VOIRIE**

**3.1** Abolition d'un poste de journalier 1 à la fin de la saison estivale 2018

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

**4.1** Acceptation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017- Actions à prendre

**4.2** Implantation des écocentres régionaux, poursuites des études, en 2019 - **VOTE**

**5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

**6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**7. LOISIRS ET CULTURE**

**7.1** Octroi du contrat pour l'insertion de la plate-forme élévatrice - Appel d'offres projet PLA 181777

**8. VARIA**

**8.1** Lettre de démission de l'employé no. 2 de la Municipalité de Kiamika

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2018-08-229**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 03.

**ADOPTÉE**

**2018-08-230**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2018-08-231**

**1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2018**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 09 juillet 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**2018-08-232**

**1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2018**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 23 juillet 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**2018-08-233**

**1.5 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-

trésorière adjointe en date du 21 août 2018, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du **1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2018, total de 4 378,43 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

**ADOPTÉE**

**2018-08-234**

**1.6 COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2018 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juillet 2018 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : 55 483,53 \$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : 24 046,08 \$

**ADOPTÉE**

**2018-08-235**

**1.7 COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2018 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juillet 2018;

- Liste des paiements des comptes au montant total de : 5 645,87 \$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : 6 386,72 \$

**ADOPTÉE**

**2018-08-236**

**1.8 a) ACHAT D'UNE SONDE DE NIVEAU- ÉTANGS AÉRÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la sonde de niveau aux étangs aérés a cessé de fonctionner;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a obligation de suivre les débits par une sonde de niveau;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une nouvelle sonde de niveau de marque Waterpilot FMX21 au coût de 1 146,60 \$ plus les frais de transport et taxes applicables. Cette nouvelle sonde sera installée par les techniciens en hygiène du milieu.

Il est de plus résolu, cette dépense n'étant pas prévue au budget, que le montant soit payé à partir du surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2018-08-237**

**1.8 b) MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE - PIQUETAGE POUR POTEAUX HYDRO-QUÉBEC ET TÉLÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la demande de soumissions sur invitation pour le contrat de piquetage et description technique, pour le prolongement de la ligne électrique d'Hydro-Québec et Télébec pour desservir le nouveau développement résidentiel sur le chemin Chapleau et Albert - Diotte;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions;

- Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-géomètres :  
Piquetage et préparation de la description technique pour 20 parcelles et l'installation de repères pour situer les poteaux et les ancrages (36 points), le coût est entre 3 000\$ et 3 500\$ plus les taxes applicables.
- Groupe Barbe et Robidoux, services d'aménagement du territoire :  
Piquetage incluant, ouverture de dossier, analyse des titres de propriété, pose de poteaux selon les indications d'Hydro-Québec, calcul, mise en plan et copies, 1 450\$ et description technique incluant, calcul, mise en plan, production d'une description

technique, 2 400\$ pour un montant total de 3 850\$ plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat pour le piquetage et la description technique pour le prolongement de la ligne électrique d'Hydro-Québec et Télébec soit octroyé à, Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-Géomètres pour un montant se situant entre 3 000 \$ et 3 500\$ plus les taxes applicables, selon la même description des ouvrages proposés par le Groupe Barbe et Robidoux.

Il est de plus résolu que cette somme soit payée à partir des fonds réservés de la vente des terrains résidentiels et qu'un réaménagement budgétaire soit effectué pour transférer cette dépense, dans les dépenses d'investissements du développement résidentiel.

#### **ADOPTÉE**

2018-08-238

#### **1.9 RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika souhaite souligner l'implication précieuse des bénévoles et les remercier pour leur dévouement et leur implication inestimable au sein de la municipalité de Kiamika pour l'année 2017-2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu des fonds pour l'organisation d'un évènement en reconnaissance à ses bénévoles;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, de déterminer la date du mercredi, 05 décembre 2018 pour la tenue de cet évènement, cette date étant la journée internationale des bénévoles.

Il est également résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et évènements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au montant de 35 \$ payable au ministère des Finances pour l'obtention dudit permis ainsi qu'à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux au montant de 45 \$.

#### **ADOPTÉE**

2018-08-239

#### **1.10 AVIS DE MOTION- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT R- 276 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-253 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-276 modifiant le règlement R-253 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Kiamika par l'ajout à l'annexe A de la règle no. 8 – **Règle de conduite**

*Il est interdit aux employés suivants de la Municipalité :*

- 1-*Le directeur général et son adjoint;*
- 2- *Le secrétaire -trésorier et son adjoint;*
- 3- *Le trésorier adjoint;*
- 4-*Le greffier et son adjoint;*
- 5-

*d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.*

La lecture du projet de règlement R-276 (les modifications) est faite par la conseillère, Mélanie Grenier et il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-

276 aux membres du conseil, en conformité avec la loi et une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal, situé au 3, chemin Valiquette, Kiamika, J0W 1G0.

**ADOPTÉE**

**2018-08-240**

**1.11 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR DES MOTIFS RELIGIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont de nouvelles obligations en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état, visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit désigner au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement qui aura pour fonction de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler les recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette, pour voir à l'application de cette Loi.

**ADOPTÉE**

**2018-08-241**

**1.12 COMPTES À RECEVOIR- ANNULATION DE CERTAINS COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** des comptes à percevoir sont en suspens depuis plusieurs années, que des tentatives de perception ont été faites à plusieurs reprises;

**CONSIDÉRANT QUE** pour certains de ces comptes les références sont introuvables, pour d'autres, les montants ont été acquittés à partir d'un autre compte sans que le premier montant n'ait été annulé;

**CONSIDÉRANT QUE** des intérêts continuent de s'accumuler sur ces comptes en souffrances;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité de procéder à l'annulation des montants suivants :

No. Clients	Date	Ref.	Solde	Intérêts courus	Total
8191	2017	Com. Voitures	50,0 \$	5,37\$	55,37\$
8190	2014		0,13 \$	0,14\$	0,27\$
3173	2010	Redev.carrières	264,0\$	327,67\$	591,67\$
3101	2018	Taxe roulotte	0,85 \$	0,03\$	0,88\$
8212	2017	Vidange bacs	91,14\$	12,23\$	103,37\$
3082	2014	Taxe roulotte	0,39\$	0,02\$	0,41\$
8177	2012	Livre biblio	80,0 \$	70,08\$	150,08\$
8182	2014		4,93\$	2,89\$	7,82\$

**ADOPTÉE**

**2018-08-242**

**1.13 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE COURTAGE- TERRAIN SUR LE CHEMIN CHAPLEAU**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale/secrétaire- trésorière, Madame Pascale Duquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le contrat de courtage exclusif avec Julie St-Jean des Immeubles Diane Pilon inc. pour le terrain no. de lot 5 684 423, cadastre du Québec situé sur le chemin Chapleau.

7028

Pour ce contrat de courtage octroyé à, Julie St-jean des Immeubles Diane Pilon inc. à l'occasion de la vente du terrain, la Municipalité versera une commission de 500 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2018-08-243**      **1.14 AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

Il est proposé par Christion Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accuser réception de la lettre du Gouvernement du Québec, le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports annonçant une bonification de l'aide financière pour un montant maximal à 339 115 \$ pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2.

**ADOPTÉE**

**2018-08-244**      **1.15 SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION -RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL 2018 ET MESURES CORRECTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la visite d'inspection de la conseillère en gestion des risques de la Mutuelle des Municipalités du Québec a eu lieu le 04 juillet dernier, ainsi que le dépôt de son rapport;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures correctives demandées sont mineures et qu'il y a peu d'impact financier;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder sans délai aux correctifs demandés dans chacun des départements de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2018-08-245**      **1.16 ACCEPTATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES KIA05-28-08 - LOCATION-ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres KIA05-28-08 pour la location-acquisition d'une rétrocaveuse usagée préparé par la directrice générale, Madame Pascale Duquette.

**ADOPTÉE**

**2018-08-246**      **1.17 LANCEMENT DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES KIA05-28-08 - LOCATION-ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres no. KIA-28-08 pour la location-acquisition d'une rétrocaveuse usagée, préparé par la directrice générale, Madame Pascale Duquette sur le site de SEAO et le journal local.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

**Clôture et lieu du dépôt des soumissions :** La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Pascale Duquette  
Directrice générale  
Municipalité de Kiamika  
3, chemin Valiquette  
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, **lundi 17 septembre 2018 à 15 h 00.**

**Date d'ouverture des soumissions : Le 17 septembre 2018, à 15 h 05.**

**ADOPTÉE**

**2018-08-247**

**1.18 PROCESSUS ÉQUITÉ SALARIALE – MODIFICATIONS SUITE AU JUGEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**une plainte portant le no. 57342 a été déposée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) suite à l'exercice de l'équité salariale faite en décembre 2016 par la municipalité de Kiamika;

**CONSIDÉRANT QUE** la CNESST a rendu une décision dans le dossier no. 57342 et demande de mettre en application le jugement dans cette cause;

**CONSIDÉRANT QUE** la CNESST exige que l'employeur transmette à la Commission un rapport faisant état des mesures qu'il a pris pour se conformer à la décision dans les 90 jours à compter de la date de décision;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Kiamika a fait parvenir le rapport des mesures prises à l'enquêteur au dossier no. 57342, Monsieur Nicolas Hamel-Côté de la CNESST;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Nicolas Hamel-Côté de la CNESST indique dans le courriel du 08 août 2018, qu'après analyse, il confirme que les modifications apportées sont conformes à la décision des commissaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les modifications, il y a entre autres « ajuster le salaire surveillant(e) de bibliothèque »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé récemment à l'embauche d'une surveillante de bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder sans délai à l'affichage des résultats de la démarche de l'équité salariale de poursuivre le processus jusqu'à sa finalité.

Il est de plus résolu d'ajuster le salaire de la surveillante de bibliothèque selon le montant établi à l'exercice d'équité salariale, et ce, à partir du moment où l'affichage sera public.

**ADOPTÉE**

**2018-08-248**

**3.1 ABOLITION D'UN POSTE DE JOURNALIER CLASSE 1- FIN DE SAISON ESTIVALE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, 4 employés réguliers saisonniers travaillent au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les besoins de la municipalité, il y a un surplus d'employés saisonniers réguliers au service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'abolition d'un poste de journalier classe 1 à la fin de la saison de travail estivale 2018.

**ADOPTÉE**

2018-08-249

**4.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017 - ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres d'accepter pour dépôt le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 préparé par Monsieur Marc-Antoine Montpetit, technicien en hygiène du milieu.

Il est de plus résolu de procéder aux actions suivantes au niveau du réseau d'aqueduc municipal, actions qui devront être faites en 2019 :

- Participation au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau Environnement :
- Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau :
- Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable :
- Installation de compteurs d'eau dans les endroits exigés par le MAMOT.

**ADOPTÉE**

2018-08-250

**4.2 IMPLANTATION DES ÉCOCENTRES RÉGIONAUX, POURSUITES DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure 17 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle qui mentionne ceci ;

**Mesure 17 : Consolider les points de services des écocentres pour le secteur résidentiel**

Point 17.1 : Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentre

**CONSIDÉRANT QUE** les études déposées le 13 juin 2018 lors du conseil d'administration de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Kiamika accepte que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre continue les études, en 2019, en ce qui a trait à l'implantation des écocentres régionaux;

**ADOPTÉE**

2018-08-251

**7.1 ACCEPTATION DE SOUMISSION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME- OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSERTION DE LA PLATE-FORME ÉLÉVATRICE- APPEL D'OFFRES PROJET : PLA 181777**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO afin de procéder à des travaux au, 3 chemin Valiquette à Kiamika, pour l'insertion d'une plate-forme élévatrice;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au respect de l'article 935 du C.M. et ses alinéas;

- Un avis public a été publié dans le journal Le Courant à la fin du mois de mai 2018;
- Un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 2018/05/15, Insertion d'une plate-forme élévatrice no. 18177;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Pascale Duquette a fait la lecture publique du rapport de soumission et les soumissionnaires suivants ont déposé des soumissions ;

- Construction Gilles Paquette Ltée: 81 155,00 \$ plus les taxes applicables :

7031

- Les constructions Desmera Inc.: 83 976,00 \$ plus les taxes applicables :

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse des soumissions conformes, le prix de, Les constructions Desmera Inc. est plus élevé que Construction Gilles Paquette Ltée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour le projet d'insertion d'une plate-forme élévatrice sont conditionnels à l'octroi de la subvention par le gouvernement du Québec- Programme PIQM-MADA pour un pourcentage maximal de 80% du tableau de calcul du coût des travaux admissibles, no. de dossier 557803;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika a reçu la promesse de subvention délivrée par La Direction des infrastructures collectives du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 29 juin 2018 et signée par Marc Coiteux, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et par, Francine Charbonneau, Ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour la réalisation de l'insertion d'une plate-forme élévatrice seront financés selon les modalités de la résolution no. 2018-06-194;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **QUE** le conseil accorde le contrat pour l'appel d'offres- *Insertion d'une plate-forme élévatrice no. Dossier 18177*, suite à l'analyse effectuée par le conseil municipal, le directeur des travaux publics et la directrice générale, au plus bas soumissionnaire conforme soit, Construction Gilles Paquette Ltée au montant de 81 155,00 \$ plus les taxes applicables ;
- **QU'IL** est, de plus résolu que le maire, monsieur Michel Dion et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Pascale Duquette soient autorisés à signer les documents pertinents pour le projet d'insertion d'une plate-forme élévatrice.

**ADOPTÉE**

2018-08-252

**8.1 LETRE DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO. 2 DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la lettre de démission de l'employé no. 2 de la municipalité de Kiamika datée du 25 août 2018 et déposée à la direction générale en date du 27 août 2018.

La date effective dans la lettre de démission est à compter du 15 avril 2019.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Pascale Duquette  
dir. gén./Secrétaire-trésorière

**2018-08-253**

### **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

**ADOPTÉE**

---

Michel Dion  
Maire

---

Pascale Duquette  
Secr.-trés./directrice générale

*Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

---

Michel Dion, maire